

« La crise de l'Etat de droit : une approche multiniveaux »



Colloque à la Grand'chambre de la Cour de cassation

mercredi 25 novembre 2026

I - Organisateurs du Colloque

- *Le laboratoire M.I.L. de la Faculté de droit de l'UPEC-Paris XII*
- *L'Ecole Nationale de la Magistrature*
- *Le Centre Thucydide de l'Université Panthéon-Assas*

II - Direction scientifique

- *Béligh Nabli, professeur de droit public à l'UPEC-Paris XII*
- *Tarik Lakssimi, directeur de la Recherche à l'ENM, agrégé des facultés de droit*
- *Johann Soufi, chercheur-doctorant au Centre Thucydide de l'Université Panthéon-Assas*

III - Argumentaire

Le mouvement illibéral qui traverse notre époque se traduit par une contestation de la légitimité du droit et du juge dans la régulation des ordres sociaux, politiques et économiques. Un phénomène qui ne concerne pas que les espaces/ordres nationaux : les niveaux régionaux et internationaux sont impactés. La fragilisation du substrat libéral des ordres juridiques internes (démocratiques) fragilise en effet les ordres juridiques européen et international. Ainsi, ce colloque propose de croiser les regards et de mettre en lumière le caractère multidimensionnel et multiniveaux de la crise de l'Etat de droit.

Si un certain discours dogmatique sur l'État de droit doit être soumis à une mise en perspective critique, celle-ci ne saurait céder au contre-discours politique et doctrinal de nature illibérale qui se développe y compris dans les démocraties. Porteur d'une défiance à l'égard de la dimension substantielle et axiologique de l'État de droit, ce discours postule l'opposition entre droit et politique, État de droit et démocratie, libéralisme et démocratie, juge et élus. Un discours dans lequel la volonté populaire est opposée au libéralisme de l'État de droit. Celui-ci n'est pas purement discursif ou rhétorique, puisque ce discours qui remobilise l'opposition entre État de droit et démocratie est aggravé par une régression, dans le droit positif des États démocratiques, du niveau de protection des principes, libertés et droits fondamentaux. Si cette tendance illibérale se traduit par une valorisation du paradigme sécuritaire, elle normalise à la fois les régimes dérogatoires et d'exception, autant qu'elle stigmatise la figure du juge indépendant. L'ensemble de ces phénomènes altère le substrat libéral des États de droit démocratiques et brouille l'identité ou la nature de ces modes d'organisation juridique du pouvoir. Ainsi, les démocraties contemporaines sont-elles saisies par une série de remises en cause de la protection des libertés et droits fondamentaux (des individus), des contre-pouvoirs institutionnels et extra-institutionnels.

La montée de l'illibéralisme en Europe (et au-delà) se traduit par une contestation des valeurs de la CEDH et de l'UE (dont l'Etat de droit et le respect des droits fondamentaux), ainsi que de la primauté des droits européens sur les droits nationaux. Si la CourEDH et la CJUE sont particulièrement ciblées, la dérive illibérale qui affecte certains Etats membres est également perceptible à travers certaines politiques de l'Union. En atteste les interrogations et critiques que soulèvent sa politique migratoire (marquée par un prisme sécuritaire, qui se traduit par une externalisation et de « hubs de retour » hors de l'UE).

Enfin, la fonction même du droit international en tant qu'instrument de régulation des comportements internationaux tend à être neutralisée dans un monde particulièrement concurrentiel et conflictuel. Des puissances autoritaires, mais aussi démocratiques, normalisent la violation des principes consacrés par la Charte des Nations Unies (interdiction du recours à la force armée, intégrité territoriale des Etats, respect des droits fondamentaux de la personne humaine ou du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes) et n'hésitent pas à cibler les juges internationaux de la CIJ et de la CPI. Une tendance qui éloigne toute perspective d'un « Etat de droit international ».

PROGRAMME

14h - Ouverture

Tarik Lakssimi, directeur de la Recherche à l'ENM, agrégé des facultés de droit privé

14h05 - Introduction générale

Béligh Nabli : professeur de droit public à l'UPEC-Paris XII

I – La mise en cause multiniveaux de l'Etat de droit

14h15 - Présidence : Idris Fassassi, professeur de droit public à l'Université Panthéon-Assas

- **Guillaume Tusseau**, professeur de droit public à Sciences Po Paris

« *Le constitutionnalisme illibéral n'a rien d'un accident* »

- **Béligh Nabli**, professeur de droit public à l'UPEC-Paris XII

« *L'Etat de droit européen à l'épreuve de l'illibéralisme* »

- **Julia Grignon**, professeure associée et directrice de la Clinique de droit international à l'Université Panthéon-Assas

« *La remise en cause du droit international comme vecteur de régulation des relations internationales* »

16h10 – *Echange avec le public*

II - Les juges : gardiens multiniveaux de l'Etat de droit ?

16h30 - Présidence : Julian Fernandez, professeur de droit public, Université Panthéon-Assas

- **Magali Lafourcade**, magistrate, présidente de la CNCDH
« *Le juge national : gardien de l'Etat de droit ?* »
- **Danielle Rojas**, Maître de conférences en droit public à l'Université de Cergy
« *La CJUE : gardienne de l'Etat de droit européen ?* »
- **Raphael Maurel**, professeur de droit public à l'Université Bourgogne Europe (UBE)
« *La CIJ à l'ère de la remise en cause du droit international ?* »
- **Johann Soufi**, chercheur-doctorant au Centre Thucydide de l'Université Panthéon-Assas
« *La CPI : cible de 'démocraties illibérales' ?* »
- 17H45 : *Echange avec le public*
- **18h - Cocktail**